

Capital Grand Est

Politique de risque en matière de durabilité

Date de mise à jour : Novembre 2023

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019, Capital Grand Est doit publier et maintenir à jour sur son site internet des informations concernant ses politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

Par risque de durabilité, on entend la possibilité de survenance d'un événement ou condition environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG) qui pourrait affecter négativement et de manière significative la valeur de l'investissement et à terme du véhicule d'investissement sus-jacent. Les risques de durabilités peuvent être des risques en tant que tels ou bien des événements potentiels pouvant impacter d'autres risques et contribuer indirectement à des risques financiers significatifs. Les entreprises qui adaptent leurs activités et/ou leurs politiques peuvent être moins exposées aux risques en matière de durabilité.

Le dispositif de maîtrise des risques de durabilité de Capital Grand Est est constitué de plusieurs mécanismes révisés annuellement (a minima) dans un souci d'amélioration continue :

Sommaire :

1. Identification des risques potentiels
2. Cartographie des risques ESG
3. Détection des risques
4. Mise en place des actions d'atténuation des risques

1. Identification des risques potentiels

Capital Grant Est a conduit une évaluation des risques potentiels susceptibles d'affecter significativement les activités de ses participations et donc de causer des préjudices financiers. Ces risques identifiés ont été regroupés au sein d'une cartographie des risques.

Les risques identifiés au niveau de la société de gestion sont les suivants :

- Les risques réputationnels liés à des facteurs ESG (Ex. : controverses médiatiques liées à une précarisation du travail ou une trop grande pollution).
- Les risques de responsabilité : Ces risques correspondent aux compensations financières à payer par une personne morale jugée responsable de conséquences du changement climatique.

Les risques identifiés au niveau des investissements sont les suivants :

- *Risques environnementaux* :
 - o Les risques physiques climatiques : Ces risques sont liés au changement climatique et correspondent aux pertes directes associées aux dommages causés par l'érosion de la biodiversité et les aléas climatiques (inondations, sécheresses...) sur les acteurs économiques.
 - o Les risques de transition climatiques : Ces risques correspondent à l'exposition des fonds gérés aux conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ces risques sont liés à l'évolution des systèmes de taxation anti-pollution et le renforcement des obligations de reporting qui entraîneraient une augmentation du prix des émissions de GES. Les risques de transition correspondent également à l'exposition aux modifications des comportements et préférences des consommateurs, à l'augmentation du coût des matières premières, ou encore à la substitution de produits et services existants par des options moins émissives.
- *Risques sociaux* :

Les risques sociaux concernent l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes internes et externes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Ils incluent notamment :

 - o Les pratiques en matière de ressources humaines en termes de santé et de sécurité, le bien-être des salariés ou encore la lutte contre les discriminations
 - o Le respect des réglementations en matière de travail et de droits de l'homme au sein de la chaîne d'approvisionnement
 - o L'approche philanthropique de l'entreprise
 - o Ses relations avec les communautés locales
 - o Ou encore la satisfaction client

- *Risques de gouvernance :*

Les risques de gouvernance sont les risques pouvant émaner de la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de :

- o La composition des conseils d'administration
- o L'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise et leur indépendance
- o Le respect des actionnaires minoritaires
- o L'éthique des affaires

Ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de RSE.

2. Cartographie des risques potentiels

Capital Grand Est inclut dans son rapport les risques de durabilité qu'il a jugé les plus significatifs, lors d'un travail effectué avec un prestataire externe. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des risques liés à des facteurs environnementaux identifiés :

	Actuel / Emergent	Exogène / Endogène	Occurrence	Intensité	Horizon de temps
Règlementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Actuel	Exogène	Fréquente	Forte	Court
Obligations de transparence	Actuel	Endogène	Fréquente	Forte	Court
Substitution de produits et services existants par des options moins émissives	Actuel	Endogène	Peu fréquent	Moyenne	Moyen
Investissements infructueux dans de nouvelles technologies	Actuel	Endogène	Peu fréquent	Forte	Moyen
Modification des préférences des consommateurs	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Moyen
Procédures juridiques / Risques liés à des activités	Actuel	Endogène	Fréquente	Faible	Court

présentant un risque de contentieux					
Evénements météorologiques extrêmes	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Inondation & Montée des eaux	Emergent	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Vagues de chaleur	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Court
Erosion de la biodiversité	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Moyen

3. Détection des risques

Avant d’investir dans une entreprise, une analyse ESG sera réalisée au cours de la phase préinvestissement pour l’ensemble des dossiers en cours d’étude permettant à Capital Grand Est d’évaluer son exposition aux risques physiques ou de transition.

Cette évaluation en phase de préinvestissement, réalisée notamment par le biais d’une grille d’analyse composée d’une quarantaine de questions, permet d’établir un profil et une note ESG, et fait partie des due diligences systématiques réalisées avant tout investissement. Cette évaluation permet d’identifier les points forts ainsi que les différents risques extra financiers majeurs (sociaux, de gouvernance, physiques, de transition et perte de biodiversité) auxquels sont exposés les entreprises, qui ensuite orienteront le dialogue mené avec les dirigeants des participations.

De plus, dans cette phase d’évaluation des opportunités d’investissement, une revue de controverses est réalisée. En effet, Capital Grand Est, s’assure que les garanties minimales en matière de droits humains sont respectées en s’assurant notamment que les participations ne contreviennent pas aux principes directeurs des Nation Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme.

Enfin, la politique d’engagement vis-à-vis des parties prenantes permet à Capital Grand Est d’assurer une communication continue avec ses participations et ainsi de pouvoir effectuer un suivi rigoureux des risques évalués et de détecter rapidement tout nouveau risque apparaissant en phase d’investissement.

4. Mise en place des actions d'atténuation des risques

Lorsqu'un risque est détecté, un processus visant à l'atténuer s'enclenche.

Au niveau de la société de gestion : l'adoption d'une politique d'exclusions permet à Capital Grand Est de se prémunir de certains risques en matière de durabilité :

- L'exclusion d'activités et de participations controversées. Par exemple, la production ou le commerce de tabac, de cannabis, d'armes ou de munitions ainsi que l'exclusion de la pornographie et de toutes entreprises de jeux d'argent et de hasard.
- L'exclusions de participations sur la base de critères de durabilité telles que l'exclusions des participations dont l'activité est associée à l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon ainsi que les activités liées à la production de pétrole ou de gaz.

Au niveau des investissements :

- Le risque détecté est pris en compte dans la décision d'investissement et peut conduire à ne pas investir dans l'actif en question.
- Le suivi de la performance globale des entreprises, et l'identification de leurs points d'attention et donc de leurs risques permet d'atténuer ces risques auxquels elles sont exposées tout au long du processus d'investissement.
- La mise en place d'une politique d'engagement permet à Capital Grand Est de se prémunir contre les risques extra financiers en menant un dialogue avec les entreprises le cas échéant.
- La mise en place de plans d'amélioration continue menée avec les participations permet à Capital Grand Est d'atténuer les différents risques spécifiques à chaque entreprise.
- La revue de controverses permet à Capital Grand Est de se prémunir des risques réputationnels.